Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-M_002_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Albret Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2026

17- Objet : MOTION POUR PORTER UNE OBSERVATION SUR DEUX PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE MONCRABEAU
N° Ordre : M-002-2026
Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président
Nomenclature : 9.4 vœux et motion

L'an deux mille vingt-six, le 04 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTÉ était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Montgaillard-en-Albret, après convocation régulière du Président du 28 octobre 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (49) :
Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mmes Valérie TONIN, Aurélia BONA et M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS
Calignac : Mme Stéphanie DAVID
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Joannie CARRERE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE
Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE
Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO
Moncaut : Mme Danièle RUFINO
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Patrick FERRI
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Najet EL KHAIRI et MM Serge ARNAUNÉ, Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. François DUPRAT
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (4) :
Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Najet EL KHAIRI, Mme Evelyne CASEROTTO à Daniel ESSERTEL, Mme Marie-Ange PRADO à M. Manuel VICENTE, Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ

Membres absents excusés (1) :
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-M_002_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Albret Communauté

Secrétaire de séance : Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers	
En exercice : 53	
Présents : 49	Votants : 53
Absents : 5	- Dont « pour » : 53
- Dont suppléés : 1	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 4	- Dont abstention : 0

Exposé des motifs :

Albret Communauté souhaite émettre une observation durant l'enquête publique portant sur deux permis de construire concernant le projet de création d'une centrale agri-voltaïque sur la commune de Moncrabeau, lieux dits « Blanquine », « Gendarme », « Grand Beron », « Bet Bidaou », « Sounnary ».

Le projet soumis à enquête publique est composé de deux îlots.

L'îlot nord :
Cet îlot correspond à une superficie clôturée de 29,40 ha, pour une puissance totale attendue de 15,6 MWc ;

L'îlot sud :
Cet îlot correspond à une superficie clôturée de 38 ha, pour une puissance totale attendue de 22,3 MWc.

Considérant que ces deux projets ne sont pas inscrits au PADD du PLUi de l'Albret ;

Considérant qu'ils sont situés en zone A du PLUi sur la commune de Moncrabeau et qu'en raison de leur dimensionnement excessif, ils ne respectent pas les seuils de puissance autorisés en termes de MWc ;

Considérant l'absence d'élément technique concernant l'accès au chantier pour déterminer l'impact sur les ouvrages de voiries de compétence intercommunale.

Ce projet est porté par la société MANIA, filiale de LANGA INTERNATIONAL, sur une superficie totale de 67,4 ha clôturés et pouvant produire jusqu'à 37,9 MWc / an en zone A du PLUi sur la commune de Moncrabeau.

En l'état, il apparait que ce projet est :
- Incompatible avec le zonage et le règlement du PLUi actuel ;
- Que l'étude de sites alternatifs n'a pas été proposée ;
- Qu'aucune garantie de remise en état des voiries n'a été transmise à la communauté de communes.

La communauté de communes demeure cependant disposée à examiner tout nouveau projet avec le développeur qui serait compatible avec les points évoqués ci-dessus.

Le Conseil communautaire d'Albret Communauté, réuni en séance du 4 novembre 2026, adopte à l'unanimité la motion suivante :

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-M_002_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

► **Porter** en observation une opposition à la réalisation du projet tel qu'il est présenté lors de l'enquête publique qui se déroule du mercredi 04 novembre 2026 au jeudi 03 décembre 2026, et portant sur deux permis de construire pour le projet de création d'une centrale agri-voltaïque sur la commune de Moncrabeau, lieux dits « Blanquine », « Gendarme », « Grand Beron », « Bet Bidaou », « Sounnary » sur la commune de Moncrabeau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Nicolas Lacombe,
Secrétaire de séance

Publication le : - 6 NOV. 2026